

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 30 ) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, M. MIS Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. DUMAS; Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, Mme MESLEM, M. PAILLER, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN, MM. MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS ( 8 ) :

Mme AZIHARI mandant a pour mandataire M. ABELIN  
M. BRAILLARD mandant a pour mandataire Mme LAVRARD.  
M. GAILLARD mandant a pour mandataire M. MIS  
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. MELQUIOND  
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MAUDUIT  
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT  
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. PAILLER  
Mme WEINLAND mandant a pour mandataire Mme MERY

EXCUSE ( 1 ) : M. GANIVELLE

Françoise BRAUD a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND**

**OBJET : Rapport de l'administrateur de la S.E.M. Habitat du Pays Châtelleraudais: année 2015**

*Conformément aux dispositions de l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux siégeant au conseil d'administration de la S.E.M. Habitat doivent présenter le rapport d'activité de la société en conseil municipal. Il est rappelé que la commune de Châtellerault détient 52,5% des parts de la société, dont le capital social s'élève à 3 681 030 €.*

*Les comptes clos pour l'exercice 2015 ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire le 29 avril 2016.*

*Il est à noter à l'issue de cet exercice :*

- ◆ *un patrimoine immobilier qui compte 1847 logements et 3441 m<sup>2</sup> de locaux professionnels,*
- ◆ *un résultat comptable positif et croissant pour la troisième année consécutive, établi à 654 K€, contre 403 K€ en 2014, traduisant la poursuite du rétablissement des éléments de gestion de la société,*
- ◆ *une vacance qui poursuit son augmentation déjà observée en 2014 (167 logements au 31/12/2015 contre 153 au 31/12/2014), soit un taux de vacance qui s'établit à 8,2 % contre 9%, pesant lourdement sur le chiffre d'affaire,*

## COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

du 27 septembre 2016

n° 20

page 2/2

- ◆ *des impayés qui restent très élevés, malgré une légère baisse, passant de 1090K€ au 31/12/14 à 1075 K€ au 01/12/15(97 dossiers en contentieux et 2 expulsions locatives).*
- ◆ *la vente de deux logements durant l'exercice au sein de la résidence Mescles à Châtellerault,*
- ◆ *la livraison de 8 logements à Archigny,*
- ◆ *l'engagement de l'opération de réhabilitation de la résidence Georget à Châtellerault, de l'opération de démolition de 40 logements résidence de Vigny à Châtellerault et l'opération de reconversion de 13 bureaux en logements, résidence Saint Romain à Châtellerault.*
- ◆ *la suspension des études liées à la construction d'une maison médicale sur le quartier de la Plaine d'Ozon, de celles liées à la construction de 20 logements sur la commune de Naintré compte-tenu des disponibilités financières de la SEM, et de celles liées à la construction de 4 logements sur la commune de Thuré*
- ◆ *Le résultat locatif de la société, redevenu positif en 2013, poursuit sa progression passant de 269 K€ en 2014 à 478 K€ en 2015.*
- ◆ *Le résultat net comptable est en amélioration rapide, il passe de 403 342€ à 653 811€ soit une progression de 62% des bénéfices.*

**VU** l'article L1524.5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

**VU** la délibération n°8 du conseil municipal du 17 avril 2014, désignant des représentants à la SEM Habitat du pays châtelleraudais,

**CONSIDERANT** les pièces relatives à l'activité et aux comptes clos de la société pour l'année 2015,

Le conseil municipal, ayant délibéré approuve le rapport d'activité de la SEM Habitat concernant le dernier exercice, clos au 31 décembre 2015, dont un extrait est joint à la présente délibération.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER